



HAL
open science

Une approche descriptive des normes argumentatives. Sur les récents avatars de l'accusation d'amalgame

Marianne Doury

► **To cite this version:**

Marianne Doury. Une approche descriptive des normes argumentatives. Sur les récents avatars de l'accusation d'amalgame. Aurélien Allouche et Raphaël Künstler, éd. Les défis du collectif., HERMANN, 2022. hal-03737312

HAL Id: hal-03737312

<https://hal.science/hal-03737312>

Submitted on 24 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une approche descriptive des normes argumentatives. Sur les récents avatars de l'accusation d'amalgame

Marianne Doury

= version pré-finale de : Doury, Marianne, 2022. Une approche descriptive des normes argumentatives. Sur les récents avatars de l'accusation d'amalgame. In Aurélien Allouche et Raphaël Künstler (éds), *Les défis du collectif. Mélanges à Alban Bouvier*, Paris : Hermann. P.207-237.

La question des normes est centrale dans le champ des études argumentatives. Elle y fait l'objet de deux traitements distincts. Les théoriciens dits « normatifs » de l'argumentation se donnent pour objet de définir des critères permettant de distinguer les « bonnes » argumentations des « mauvaises » argumentations – les qualificatifs de « bonnes » ou « mauvaises » recouvrant des appréciations diverses, selon qu'ils renvoient à des normes logiques, aléthiques, éthiques, communicationnelles ou autres. L'établissement raisonné de tels critères vise *in fine* à constituer des ressources exploitables par tout argumentateur soucieux d'améliorer sa pratique argumentative. Les approches descriptives de l'argumentation ne cherchent pas, quant à elles, à départager le bon grain de l'ivraie argumentative, mais à rendre compte de la façon dont les locuteurs engagés dans des échanges argumentés s'y prennent pour renforcer la résistance à la contestation du point de vue qu'ils défendent. Dans cette perspective, les normes argumentatives sont intégrées à leur objet d'étude : rendre compte de la façon dont les locuteurs argumentent, c'est aussi rendre compte des normes sur lesquelles ils s'appuient pour produire une argumentation qui ait des chances d'être considérée comme acceptable par leur partenaire d'interaction, et des normes auxquelles ils font appel pour disqualifier l'argumentation adverse.

Prêter attention aux normes argumentatives ordinaires telles qu'elles apparaissent dans les échanges confrontationnels amène à reconnaître la part de réflexivité de ces échanges, réflexivité qui s'accroît avec leur degré de polémique. Dans le présent article, j'explorerai une manifestation de cette réflexivité argumentative ordinaire en me penchant sur les réactions qui ont suivi chaque attentat sur le territoire français depuis janvier 2015. J'explicitai dans un premier temps quelques points de départ théoriques et méthodologiques. Je présenterai ensuite une recherche antérieure, conduite il y a près de quinze ans, sur un procédé de réfutation spécifique : la réfutation par accusation d'amalgame. Je rendrai compte enfin de ce qu'il est advenu depuis quelques années de cette accusation d'amalgame dans les commentaires qui ont suivi les attentats contre le journal *Charlie Hebdo* en janvier 2015 en France, et les événements similaires advenus ultérieurement.

1. Pour une approche descriptive des normes argumentatives

1.1. Approches normatives versus descriptives de l'argumentation

Très grossièrement, on peut constater l'existence d'une ligne de partage entre les approches anglo-saxonnes, normatives, de l'argumentation, et les approches de la sphère romane, plutôt descriptives¹.

Les approches normatives considèrent que l'une des tâches centrales d'une théorie de l'argumentation consiste à établir des critères pour distinguer les « bons » arguments des « mauvais ». Les raisons pour lesquelles les approches normatives ou descriptives dominent dans certaines aires culturelles sont nombreuses et complexes. Jean Goodwin pointe notamment les déterminants institutionnels : « It may be that this divergence is driven largely by our social positions. Like many argumentation theorists in North America, I earn my daily bread by teaching young people to be "better" arguers; in the long run, this only makes sense if I am willing to admit that "better" is, well, better. » (Goodwin 2015)

Force est de constater qu'il n'existe en France rien qui ressemble à une formation de quelque ampleur, institutionnalisée et stabilisée, en argumentation ou en « pensée critique » (l'effet de bizarrerie produit par cette traduction française de l'expression « Critical Thinking » témoigne de l'absence d'implantation sur nos terres de ce domaine pourtant si développé en Amérique du Nord). Lorsque l'argumentation est enseignée, elle est avant tout considérée comme un compartiment dans la boîte à outils stylistiques proposée aux élèves, à partir du lycée, dans les cours de français². Dans ce cadre, elle est envisagée avant tout comme un ensemble de procédés littéraires, et son étude est subordonnée à des préoccupations d'ordre esthétique ; lorsqu'elle est rapportée à ses origines aristotéliennes (réduites à la *Rhétorique*), elle est vue comme un moyen de persuasion, et son évaluation est liée à son efficacité. Mais elle n'est que très exceptionnellement envisagée comme une activité soumise à des exigences de rationalité³, et tout aussi rarement associée à un projet d'amélioration raisonnée des pratiques argumentatives des élèves ou étudiants.

En écho à cette orientation au niveau du secondaire, les enseignants et chercheurs de langue française qui travaillent dans le champ de l'argumentation s'inscrivent souvent dans une perspective linguistique ou littéraire qui les porte à s'intéresser centralement aux mécanismes discursifs et interactionnels à l'œuvre dans les discours argumentatifs, mais assez peu – voire pas – à l'évaluation du caractère raisonnable ou rationnel des procédés argumentatifs ainsi identifiés.

Certains de ces chercheurs en argumentation considèrent ainsi que le discours argumentatif est caractérisé par un régime spécifique de cohérence transphrastique, et relève donc d'une linguistique textuelle (voir notamment Adam 1996). D'autres, inspirés centralement par Ducrot (Anscombe & Ducrot 1983), considèrent que le sens argumentatif est contraint par le système linguistique. De façon typique, ils montrent que la présence, dans un énoncé, de tel connecteur ou de telle unité lexicale en contraint l'orientation argumentative. Dans une telle approche de l'argumentation, l'idée même qu'il existerait de bons arguments (en opposition à de mauvais arguments, paralogismes ou

¹ Cette opposition est, on s'en doute, excessivement tranchée : l'approche communicationnelle de l'argumentation que propose P. Breton, par exemple (et, en particulier, l'opposition qu'il trace entre argumentation et manipulation ; cf. Breton 1996, 1997) a une dimension fortement normative ; et l'école d'Amsterdam, qu'on range parmi les approches anglo-saxonnes dans la mesure où elle est exposée dans des publications essentiellement en langue anglaise, a significativement essaimé dans les pays latins.

² À l'université, les enseignements proposés reposent essentiellement sur des initiatives individuelles, et sont de ce fait relativement peu pérennes.

³ Le terme de « raisonnabilité », qui serait le pendant de l'anglais *reasonableness*, préférable selon Eemeren *et al.* (2010) à « rationality », n'existe malheureusement pas en français.

sophismes) peut difficilement faire sens : que pourrait bien être un paralogisme dans une approche ducrotienne de l'argumentation⁴ ?

Je propose pour ma part de considérer que l'analyse de l'argumentation doit se focaliser sur le mode de construction du discours (procédés discursifs et interactionnels) mis en œuvre par des locuteurs afin de le rendre plus résistant à la contestation. Cette approche s'inspire très fortement du modèle Question → RéponseS de Christian Plantin (2015), qui pose que pour qu'une argumentation se déploie, il faut qu'une question émerge, et que cette question puisse recevoir des réponses divergentes. Prendre position sur une question, même contradictoirement, ne suffit pas pour entrer dans l'argumentation ; encore faut-il que les positions en présence soient construites, et soient connectées à d'autres énoncés présentés comme susceptibles d'en renforcer l'acceptabilité – ou d'en rendre le rejet plus « coûteux ».

L'argumentation est donc caractérisée par une double visée, pour reprendre les termes de Jacquin & Micheli (2012) : une visée de *positionnement* (il s'agit d'affirmer une thèse, conclusion ou position); une visée de *justification* : le locuteur adosse cette thèse à des « raisons », dans le cadre d'une séquence argumentative. Les justifications, raisons ou arguments constituent autant d'états qui assurent la capacité de la conclusion à « tenir » face à un contre-discours.

D'un point de vue méthodologique, la mise en œuvre de ces deux visées dans le discours argumentatif peut être décrite en recourant à des catégories d'analyse empruntées à divers courants des sciences du langage (Micheli 2009) :

- Visée argumentative : elle passe par la mise en œuvre de procédés permettant d'articuler le discours à un contre-discours, dans le cadre d'un discours monologique ou d'une interaction. Il convient, pour en rendre compte, de recourir aux concepts et catégories élaborés dans le cadre de la linguistique de l'énonciation (Benveniste, Authier-Revuz, Moirand, Bakhtine...), et plus spécifiquement, aux travaux portant sur ce que Authier-Revuz (1982) recouvre par l'expression « hétérogénéité énonciative », qui permettent d'éclairer la façon dont un locuteur peut orchestrer de façon cohérente différents points de vue dans son discours.
- Visée de positionnement : l'analyse de cette visée recourra à la notion de séquence argumentative, qui relève d'une linguistique textuelle. La séquence argumentative peut être balisée linguistiquement par divers indicateurs (Emeren et al. 2007, Doury 2018, à paraître). La notion de type d'argument éclaire le mode de cohérence propre à un enchaînement argumentatif donné.

L'analyse argumentative demande à ce qu'on prenne en considération des problématiques sémantiques, relevant de la langue, comme des problématiques séquentielles relevant de l'analyse du discours et des interactions (Doury & Plantin 2015). L'ancrage d'une telle approche de l'argumentation dans les sciences du langage explique le positionnement descriptif (versus normatif) adopté ici. Une approche linguistique de l'argumentation n'est pas équipée pour répondre à des questions normatives. Comme l'affirme Plantin, « Il n'y a pas plus de marqueur linguistique du discours vrai que de marqueurs linguistiques du bon ou du beau discours » (2002, p. 237). On peut le déplorer : l'idée qu'il serait possible, sur la base d'un répertoire stable d'indices linguistiques univoques, d'épingler une argumentation comme irrationnelle, paralogique ou captieuse, est sans doute un fantasme qui hante les nuits de certains auteurs. Pour ma part, je tends clairement à faire mienne la position de Plantin – ce qui ne revient en aucun cas à adopter une conception relativiste

⁴ A titre d'exemple, Bouvier (1995b) aborde les paralogismes du point de vue sociologique sans mobiliser l'approche ducrotienne, approche dont il tire des intuitions essentielles dans sa modélisation générale de l'argumentation philosophique (Bouvier 1995a).

de l'argumentation : je suis intimement convaincue qu'il existe de bonnes et de mauvaises argumentations, et qu'il est nécessaire, dans certaines circonstances, de mettre ces dernières en lumière. Je suis en revanche également convaincue qu'il n'entre pas dans les cordes de la linguistique ou de l'analyse de discours d'assurer cette nécessaire entreprise de police argumentative :

« Est-il possible de montrer qu'un discours manipulateur est manipulateur ? » A cette [...] question, ma réponse est qu'il faut espérer que oui, en optant pour un optimisme tout aristotélicien : la vérité finit par l'emporter. On peut sans doute opposer à un discours manipulateur un contre-discours, mieux informé, mieux construit, mieux argumenté. Mais pour cela il faut avoir accès à des données du monde. Ce n'est donc pas à l'analyste de discours ou des interactions mais bien à des sciences sociales vigoureuses, possédant l'expertise ad hoc, que revient de construire un discours où est rétablie la vérité, où sont dénoncées les exploitations tendancieuses des chiffres, les fautes de méthode. Rien n'interdit de penser que l'analyse linguistique de l'argumentation puisse collaborer à cette tâche, mais elle ne peut certainement pas la piloter. (Plantin 2002 : 238)

Un tel positionnement, en deçà de tout jugement sur les argumentations produites, est assez largement partagé par des auteurs francophones comme Plantin (1995, 2002), Amossy (2012), Jacquin et Micheli (2012), et bien sûr, par les travaux fondateurs d'Oswald Ducrot dans le cadre de la théorie de l'Argumentation dans la Langue (Anscombe et Ducrot 1983)⁵.

Adopter une perspective descriptive sur l'argumentation ne signifie pas pour autant que l'on exclue la question des normes argumentatives de son champ d'investigation. C'est ce que spécifiait dès 1989 Sally Jackson, dans un article intitulé « What can argumentative practice tell us about argumentation norms ? » :

A descriptive model pictures argumentation as it occurs, not necessarily as it ought to occur. But it is important to realize that a major part of any description will be a reconstruction of people's own normative ideas. That is, in order to adequately describe argumentative practice, we must realize that people already have ideas about whether and how they are obliged to defend their statements. (1989, p. 113)

Cette position, sur laquelle se retrouvent également Robert Craig (1996, 1999), Goodwin (2001) ou Goldman (1994), est en cela très proche de celle défendue en France notamment par Plantin (1995 ; voir aussi Doury & Plantin 2015 §80 sv.)⁶. Depuis les années quatre-vingt-dix, Plantin a souligné la nécessité de s'intéresser aux théories spontanées sur lesquelles les locuteurs ordinaires s'appuient lorsqu'ils prennent part à des discussions argumentées. L'observation des pratiques argumentatives effectives fait apparaître que ces théories ont une composante normative, qui leur permet d'élaborer leurs propres argumentations et de rejeter celles de leurs adversaires en accord avec certains standards.

Cette question de la dimension normative de la compétence argumentative ordinaire est au cœur d'un certain nombre de mes recherches sur l'argumentation, qui ont exploré les activités critiques auxquelles se livrent les locuteurs engagés dans des échanges argumentatifs. Une telle perspective sur l'argumentation obéit à un programme de recherche qui devrait se poser les questions suivantes :

⁵ En cela, et malgré un intérêt partagé, on le verra, pour les raisonnements ordinaires et la critique argumentative spontanée, la position adoptée par ces auteurs diverge significativement de l'épistémologie sociale, dont Bouvier et Conein rappellent que, « fidèle au principe de toute théorie normative de la connaissance, [elle] continue de porter un jugement sur la validité des normes mises effectivement en œuvre par les acteurs qu'elle décrit » (2007 : 25).

⁶ A ceci près que Jackson, aussi bien que Craig, Goodwin ou Goldman, à travers l'attention portée aux pratiques argumentatives et à leur dimension normative, visent à contribuer à l'amélioration de ces pratiques – ce qui n'est pas le cas (ou seulement à la marge) pour Plantin.

- A quelles normes ou principes les locuteurs recourent-ils lorsqu'ils rejettent l'argumentation de l'adversaire comme inacceptable ?
- Quel est le degré d'universalité de telles normes ? Varient-elles avec le domaine de savoir concerné ? Sont-elles spécifiques à un genre discursif (écrits académiques, meetings politiques, scènes de ménage...) ? Sont-elles propres à une aire culturelle ou une période historique⁷ ?
- La référence à des normes argumentatives est-elle subordonnée à la réalisation d'objectifs stratégiques locaux (une norme est invoquée parce qu'elle permet au locuteur de rejeter la conclusion d'un adversaire avec lequel il est en désaccord) ? Ou reflète-t-elle réellement un idéal auquel le locuteur s'efforce de se conformer, quels que soient ses intérêts du moment ?
- Dans quelle mesure la prise en compte de ces normes argumentatives ordinaires améliore-t-elle la compréhension des dynamiques interactionnelles des échanges argumentatifs, ou de la construction monologique de l'argumentation ? Par exemple, comment les questions critiques⁸ associées à un type d'argument structurent-elles la séquence interactionnelle ouverte par la production d'un argument relevant de ce type ?
- Les dernières questions concernent l'expression linguistique de ces normes : Comment sont-elles formulées ? Comment les « bons » et les « mauvais » arguments sont-ils qualifiés ? Comment sont-ils nommés ? Comment sont-ils définis (par les locuteurs eux-mêmes) ?

De telles questions esquissent les contours d'une approche des normes argumentatives qu'on pourrait, à l'instar de Borel (1989)⁹, qualifier d'anthropologique, qui partirait de la matière langagière des arguments et de leur dynamique interactionnelle pour mettre au jour les normes qui les structurent.

Deux voies principales s'ouvrent pour explorer cette question des normes argumentatives dans une perspective langagière.

En premier lieu, on peut accéder aux normes argumentatives « en pratique » en prêtant attention à la façon dont un type d'argument donné est formulé et discuté dans une interaction argumentative. Les réfutations sont particulièrement significatives de ce point de vue, dans la mesure où on peut s'attendre à ce qu'elles soient guidées *a contrario* par ce que leur auteur considère comme constituant une argumentation acceptable.

En deuxième lieu, ces normes transparaissent à travers l'usage de divers mots relevant du vocabulaire de la critique ordinaire de l'argumentation, et en particulier, de termes désignant des

⁷. On peut penser ici à la belle étude de Dale Hample (2002), qui applique une approche pragma-dialectique aux procès durant l'Inquisition.

⁸. La notion de question critique a été travaillée par plusieurs auteurs (Walton, 2012 ; Godden & Walton, 2007 ; van Eemeren & Grootendorst, 1992 ; Eemeren, Grootendorst & Snoeck Henkemans, 2002), qui considèrent que l'examen critique dont une argumentation peut faire l'objet est propre au type d'argument dont les données examinées relèvent : à l'argument d'autorité, par exemple (X a dit p ; or, X est une autorité ; donc la proposition p est vraie / acceptable), est associé un ensemble de questions (X a-t-il réellement dit p ? p est-elle rapportée fidèlement ? X n'est-il pas revenu sur p ultérieurement ? X est-il réellement une autorité dans le domaine dont p relève ? etc.), et les réponses que l'analyste apporte à ces questions déterminent le jugement d'acceptabilité qu'il portera sur l'argumentation considérée.

L'identification des questions critiques propres à un type d'argument intéresse également les analystes descriptifs de l'argumentation. On peut en effet montrer que les locuteurs ordinaires sont conscients, à des degrés divers, des points de vulnérabilité des divers types d'arguments, et qu'ils soumettent les argumentations adverses au feu de questions critiques idoines à des fins d'évaluation et, souvent, de réfutation. Sur la question des recoupements entre questions critiques savantes et questions critiques ordinaires, voir notamment Garssen, 2002 ; Doury, 2004).

⁹. A ceci près que, si je me reconnais dans l'ambition anthropologique de l'étude de l'argumentation, contrairement à Borel, je ne considère pas qu'elle doive nécessairement s'articuler à une perspective philosophique qui, elle, prendrait en charge des objectifs normatifs critiques.

procédés argumentatifs disqualifiés (amalgame, procès d'intention, prétexte...). Ces termes sont parfois propres à la critique ordinaire de l'argumentation, parfois partagés entre critique ordinaire et critique savante ; ils constituent un bon point d'entrée pour interroger la proximité ou les divergences entre ces deux registres de critique argumentative¹⁰.

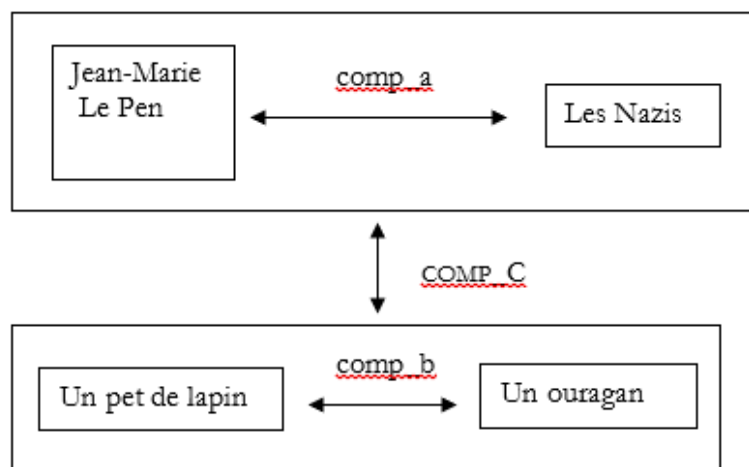
1.2. *La formulation et la discussion des types d'arguments dans le discours des argumentateurs et de leurs opposants*

La première ligne de recherche consiste donc à étudier la façon dont certains types d'arguments sont utilisés, formulés et critiqués dans des échanges authentiques. L'observation des réfutations adressées à un type d'argument dans un contexte donné peut mettre au jour quelles sont, pour le locuteur, les questions critiques qui en conditionnent l'acceptabilité.

Prenons par exemple le message suivant¹¹, qui commente l'intervention de J.-M. Le Pen, alors président du Front National, dans l'émission « 100 minutes pour convaincre » (France 2, 5 mai 2003). L'auteur réagit aux nombreuses réactions qui, suite à cette émission, ont souligné les ressemblances entre le discours lepéniste et le discours nazi :

Si un débat avec Le Pen comme celui de ce soir est comparable avec les années noires en France et en Allemagne, alors on peut tout aussi bien comparer une discussion à propos d'un pet de lapin et la confrontation bien réelle avec un ouragan...

La critique de la comparaison entre la France actuelle et l'Allemagne nazie repose sur une analogie (comp_c) dont les deux termes sont eux-mêmes des comparaisons : comparer Le Pen aux Nazis (comp_a), *c'est comme* comparer un pet de lapin et un ouragan (comp_b).



Or, cette deuxième comparaison apparaît comme incongrue du fait de la rupture de proportion qu'elle introduit entre les deux termes de la comparaison. Ce jugement d'incongruité est reporté sur comp_a, du fait du parallèle établi par comp_c entre les deux comparaisons. Le locuteur manifeste ainsi que pour lui, une comparaison, pour être recevable, doit mettre en parallèle

¹⁰. Registres dont on a montré la très grande convergence (Doury, 2008). Cette convergence ne doit pas être considérée comme un symptôme de faillite des théorisations savantes à s'arracher du sens commun, mais témoigne du fait qu'« il y a, entre le monde des idées savantes sur la société et celui des idées du sens commun beaucoup plus de passerelles que ne le supposent certaines rhétoriques professionnelles des sociologues » (Dubet, 1994, p. 90) – ou des argumentologues. Sur ce point, voir aussi Bouvier, 1994, p. 181.

¹¹. Message publié sur le forum de discussion Usenet fr.soc.politique (fil de discussion : « Lepen réellement usé ? »), et analysé plus longuement dans Doury (2004).

des phénomènes d'ampleur « comparable » – une infraction à cette règle justifiant le rejet de la comparaison en contexte polémique.

Un examen attentif des objections suscitées par les argumentations permet ainsi d'identifier les questions critiques propres à un type d'argument, et, en travaillant sur des données diversifiées, de mettre au jour les questions qui lui sont attachées de façon permanente et celles qui ne font sens que dans un contexte particulier.

1.3. *Le lexique de la critique ordinaire de l'argumentation*

La deuxième approche possible de cette question de la critique argumentative ordinaire dans une perspective langagière s'intéresse aux mots utilisés par les locuteurs pour nommer et qualifier les procédés argumentatifs qu'ils produisent eux-mêmes, ou auxquels ils sont confrontés dans l'échange. De ce point de vue, elle entre en résonance avec les travaux de Robert Craig (1999) sur ce qu'il appelle le « métadiscours pratique » [*practical metadiscourse*], et plus spécifiquement, avec des études portant sur les usages ordinaires de termes (anglais) comme « *argument* », « *argue* » ou « *issue* » (Craig 2011, Craig & Tracy 2005, Goodwin 2007).

Cet intérêt pour le métalangage ordinaire de l'argumentation peut être mis en relation avec la question des normes argumentatives, dans la mesure où il semble bien que la plupart des termes méta-argumentatifs utilisés par les locuteurs ordinaires ont une dimension normative. Dans les faits, les locuteurs engagés dans des discussions argumentatives parlent rarement de l'argumentation en général (ni d'ailleurs de procédés argumentatifs spécifiques) du point de vue de Sirius, de manière neutre et désengagée. La pratique argumentative ordinaire montre que catégoriser un argument comme relevant d'un type spécifique constitue généralement un préambule à son évaluation – et en est même souvent indissociable.

Les termes utilisés par les locuteurs ordinaires pour catégoriser l'argumentation qui leur est adressée n'ont pas *nécessairement* une dimension évaluative. Par exemple, un « exemple » ou une « analogie » peuvent être jugés « bon » ou « mauvais », ce qui suggère qu'en eux-mêmes, ils nomment des procédés argumentatifs neutres. À l'inverse, certains termes convoquent inévitablement une perspective négative sur l'argument auxquels ils renvoient. C'est le cas du mot « amalgame », dont j'ai décrit l'usage en contexte polémique il y a près de 15 ans (Doury 2003).

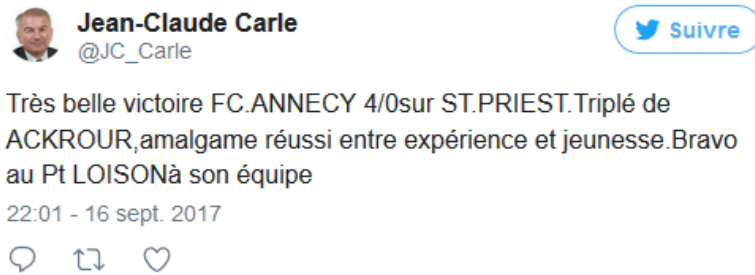
Le mot « amalgame » réfère à une argumentation basée sur un rapprochement entre deux situations, deux personnes, deux entités, sur la base d'une relation causale, d'une ressemblance ou d'un mouvement inductif. Quelle que soit la nature de la relation sur laquelle il s'appuie, un amalgame est toujours considéré comme fallacieux ; son axiologie négative est ancrée linguistiquement. Contrairement à ce qu'on a dit d'« exemple » ou d'« analogie », l'expression « un bon amalgame » est autophagique : « amalgame » relève donc du méta-lexique de la critique de l'argumentation.

2. *Poser un diagnostic d'« amalgame » dans l'évaluation ordinaire de l'argumentation*

Je vais d'abord rappeler les principales caractéristiques de l'accusation d'amalgame, telles que j'ai pu les dégager dans l'étude de 2003. Je décrirai ensuite les avatars diaphoniques que connaît cette accusation depuis plus de dix ans, et de façon spectaculaire, depuis les attentats de janvier et novembre 2015 en France.

L'observation des usages du mot « amalgame » permet de mettre au jour deux emplois clairement distincts, dont l'un seulement nous intéressera, selon que l'objet ainsi désigné est

discursif ou non. Ainsi, lorsque Jean-Claude Carle, sénateur de Haute-Savoie, poste un tweet où il commente la réussite du FC Annecy face à Saint-Priest en septembre 2017 dans ces termes¹² :



ou lorsqu'une critique dit du dernier CD de Pierre Lapointe que « C'est un amalgame réussi de pop, de chanson, de musique et de textes qu'il faut écouter et lire »¹³, « amalgame » est appliqué à une réalité non discursive – et, *a fortiori*, non argumentative. Il est alors synonyme de « association étroite », voire de « fusion », et peut parfaitement être évalué positivement – comme en témoigne sa qualification par l'adjectif « réussi » dans les deux cas.

Appliqué à du discours, « amalgame » est caractérisé par une axiologie négative, manifestée notamment par les adjectifs qui le qualifient, et le désignent comme excessivement simplificateur (*gros, grossier, caricatural, facile*), éthiquement critiquable (*honteux, scandaleux, insupportable*), épistémiquement faible (*débile, crétin, douteux, bidon, foireux, d'une bêtise sans nom*), engageant des conséquences indésirables (*dangereux, grave*), témoignant d'une intention coupable (*pas innocent, révélateur*) ou d'une psychologie perturbée (*délirant, malsain*). Il découle de cette axiologie négative que la production d'amalgame n'est jamais revendiquée, et que la désignation d'un discours autre par le terme « amalgame » revient à une mise en accusation de celui qui l'a produit. Le recours à l'amalgame fait l'objet de discours fortement normatifs préconisant son évitement : « *il ne faut pas faire l'amalgame* », « *gardez-vous des amalgames* », « *non à l'amalgame* », ou, plus simplement, « *pas d'amalgame* ».

La mise en évidence, par un locuteur, du fait que cette préconisation d'évitement de l'amalgame a été transgressée, vaut pour réfutation. Dans Doury (2003), on a caractérisé l'accusation d'amalgame comme une stratégie réfutative « à spectre large » (comme on parle d'antibiotique à spectre large), dans la mesure où elle est produite en réaction à des rapprochements impliquant des logiques diverses. Elle permet ainsi de contester l'acceptabilité d'une relation analogique (*x est comme y*), d'une opération de catégorisation (*x est un X*), d'une généralisation (*x est p, donc tous les X sont p*), d'un raisonnement causal (*x cause y, y est la conséquence de x*), d'une relation indiciaire (*x est un indice de y*).

Parmi les possibles réactions à une accusation d'amalgame, on observe :

- la confirmation du rapprochement et, éventuellement, l'introduction de justifications (*mon analogie / ma généralisation / mon argumentation causale était justifiée – et n'était donc pas un amalgame – parce que...*)
- le retournement de l'accusation d'amalgame contre l'adversaire (*c'est vous qui faites des amalgames*)

¹². <http://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/haute-savoie/annecy/football-national-2-fc-annecy-ecrase-as-saint-priest-4-0-1329555.html>

¹³. <http://www.citeboomers.com/pierre-lapointe-soif-de-beaute/>, octobre 2017.

Quelle que soit la tactique défensive adoptée, une accusation d'amalgame n'est jamais entérinée par celui contre qui elle est dirigée.

La mise en garde contre les amalgames est un motif récurrent dans les discours politiques soucieux de briser un lien, jugé réducteur voire erroné, entre deux phénomènes : nazisme et sionisme¹⁴, Front National et fascisme¹⁵, extrême-gauche et extrême-droite¹⁶, délinquance et immigration¹⁷ ; et depuis quelques années, c'est l'accusation d'amalgame, ou la mise en garde contre les amalgames, entre islam et terrorisme¹⁸ qui occupe le devant de la scène. Pour illustrer ce cas, on peut rappeler le discours de François Hollande, alors président de la République, qui, lors de sa prise de parole le 9 janvier 2015, après les attentats des trois jours précédents¹⁹, s'était exprimé en ces termes :

je vous appelle aussi à l'unité\ car je l'avais euh (.) exprimé devant les Français (.) c'est notre meilleure arme\ (.) l'unité/ (.) c'est-à-dire que nous devons démontrer/ (.) notre détermination à lutter contre tout ce qui pourrait nous diviser\ (.) et d'abord/ (.) être implacables à l'égard du racisme et de l'antisémitisme\ (.) car aujourd'hui dans ce magasin casher/ (.) c'est bien un acte (.) antisémite (.) effROYable (.) qui a été commis\ (.) ne pas nous diviser/ (.) ça veut dire que **nous ne devons (.) faire auCUN amalgame (.)** refuser auCUNE facilité (.) écarter toute surenchère\ (.) ceux qui ont commis ces actes/ ces terroristes/ (.) ces illuminés/ (.) ces fanatiques/ n'ont RIEN à voir (.) avec la religion musulmane\²⁰

C'est ici la crainte de fractures dans la société française qui motive cet appel à l'unité. François Hollande met en garde contre deux obstacles à cet objectif d'unité, et invite à rejeter toute forme d'antisémitisme ou de racisme, ainsi que tout « amalgame » – le mot « amalgame » entrant, dans ce discours, en paradigme avec « facilité » et « surenchère ». La rupture de lien entre terrorisme et islam est explicite et se veut totale (« ces fanatiques n'ont RIEN à voir avec la religion musulmane ») : cette formulation suggère que pour le président, il n'existe *aucun* rapport entre l'islam et les actes commis entre le 7 et le 9 juillet. Cette position radicale a peu à peu cédé le pas²¹ à une stratégie qui, concédant qu'il puisse y avoir, localement, un rapport, conteste toute généralisation, d'un cas particulier à l'ensemble de la « communauté musulmane », et qu'en conséquence, elle ne peut être tenue pour responsable des agissements de certains de ses éléments :

Ce n'est pas parce que deux pommes sont pourries, que l'entier du verger l'est aussi. C'est un acte inhumain, il n'y a pas de mots pour décrire cette horreur. Mais ne blâmons pas toute la communauté musulmane pour ce qui a été fait, ces hommes ne méritent en rien le statut d'homme religieux.²²

Cette opposition à la généralisation s'appuie le plus souvent, explicitement ou pas, sur une dissociation entre les « bons » et les « mauvais » musulmans, les « vrais » et les « faux », les « modérés » et les « fanatiques » (opposition que reprend de façon figurée la distinction, dans

¹⁴. Nicolas Lebourg, *Le monde vu de la plus extrême droite : du fascisme au nationalisme-révolutionnaire*, Presses universitaires de Perpignan, 2013.

¹⁵. <https://www.marianne.net/debattons/editos/pas-damalgame-0>

¹⁶. <http://www.atlantico.fr/decryptage/pourquoi-gauche-raison-refuser-amalgame-extreme-droite-extreme-gauche-mais-pas-dans-sens-ou-elle-croit-arvernes-757453.html>

¹⁷ <http://www.20minutes.fr/societe/608419-20101013-societe-la-loi-immigration-un-amalgame-malsain-entre-immigration-delinquance-selon-alliance-centriste>

¹⁸. Matar et Chauvin-Vileno désignent ce rapprochement spécifique, dont elles font remonter la diffusion massive à 2001, par le néologisme « islamalgame » (2006).

¹⁹. Attentat contre *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015, contre une policière municipale et un agent de la voirie à Montrouge, et contre un supermarché casher du cours de Vincennes le 9 janvier.

²⁰. (.) note une brève reprise de souffle ; / et \ indiquent que les syllabes qui précèdent ont une intonation montante ou descendante ; les majuscules marquent que le segment correspondant a été prononcé avec une intensité particulière.

²¹. Sur cette évolution, voir par exemple l'article de Eric Conan, « Mais où est passé “ça-n'a-rien-à-voir-avec-l'islam ? ” », paru le 28/11/2015 sur le site de Marianne, <https://www.marianne.net/societe/mais-ou-est-passe-ca-na-rien-voir-avec-lislam>

²². Message posté sur Facebook le 8 janvier 2015, <https://www.facebook.com/08.01.15.jesuisccharlie?fref=ts>

l'exemple précédent, entre les « pommes pourries » et, en creux, les pommes saines). Cette dissociation va parfois jusqu'au refus de la qualification de « musulmans » aux « mauvais », « faux » ou « fanatiques » (c'est la voie qu'ouvre le dernier énoncé de l'exemple précédent, « ces hommes ne méritent en rien le statut d'homme religieux »).

Si, comme le montre cet exemple, le refus de la mise en rapport entre islam et terrorisme peut être formulé de diverses façons, l'utilisation du terme « amalgame » est récurrente dans les réactions aux attentats :

Encore des fous qui tuent au nom d'un extrémisme soit disant religieux ! Je crains hélas, que la communauté musulmane soit malmenée, car pour certains, l'**amalgame** sera fait !²³

C'est un terroriste et non un musulman. Le coran ne permet pas ce genre de forfaiture. Pas d'**amalgame** svp...²⁴

Je suis d'accord avec vous; il y a beaucoup trop d'**amalgames** concernant cette horrible tuerie.²⁵

Je suis en colère ! Mais pas d'**amalgame**, je suis en colère parce que des lâches se sont attaqués à un symbole de liberté d'une manière, qui nous donne un sentiment d'impuissance.²⁶

Tristesse immense, peine et colère sont les sentiments que je ressens face à cet acte odieux. Je pense à tous ces journalistes de talent et qui vont nous manquer. Soyons vigilants et ne faisons pas d'**amalgame**.²⁷

Au vu de ces exemples, on ne peut manquer d'être frappé par le caractère allusif du raisonnement incriminé : « amalgame », ici comme souvent, est construit sans complément (« amalgame entre X et Y, de X et de Y, de X à Y... »). Si, dans les deux premiers exemples, les termes du rapprochement sont explicités dans le reste du message (« des fous » et « la communauté musulmane » pour le premier, « un terroriste » et « un musulman » pour le second), les exemples qui suivent ne spécifient nullement ce qui ne doit pas être rapproché. Le fait qu'une telle absence de spécification soit possible sans que l'intelligibilité de l'argumentation soit compromise suggère que la mise en garde « pas d'amalgame » constitue une réaction extrêmement commune après des événements dramatiques impliquant un membre d'une communauté donnée, afin d'anticiper sur la généralisation d'un jugement négatif considéré comme légitimement appliqué à ce membre particulier, mais incorrect s'il est étendu à l'ensemble de la communauté.

3. *L'opacification de l'injonction à ne pas faire d'amalgame*

Depuis une dizaine d'années, le terme d'amalgame, et en particulier, les variations autour de l'injonction « il ne faut pas faire d'amalgame », sont devenus particulièrement saillants : d'invisibles dans les discours en circulation (où ils étaient présents, mais « transparents »), ils ont connu une sorte d'opacification (Authier-Revuz 1991 : 145) qui en a fait des objets d'attention. Divers articles leur sont consacrés, comme la chronique intitulée « Juste un mot : amalgame », postée sur le site

²³. Message posté sur le site de Mediapart, <http://www.mediapart.fr/journal/france/070115/vos-reactions-vos-temoignages?onglet=commentaires>

²⁴. Message posté sur le site Metronews Site Metronews comme commentaire d'un article relatant l'attentat de Saint Quentin Fallavier, 26/06/2015.

²⁵. Message posté sur le site de Mediapart, <http://www.mediapart.fr/journal/france/070115/vos-reactions-vos-temoignages?onglet=commentaires>.

²⁶. Idem.

²⁷. Idem.

du Huffington Post par Didier Pourquery²⁸ ; il s'y insurge devant l'alternative qui lui est imposée de mettre en garde contre l'amalgame entre islam et terrorisme, et d'être caricaturé en « chevalier blanc du *vivreensemble* », ou de questionner un possible lien entre les deux (et de contester la légitimité de « pas d'amalgame » comme slogan impératif) et de se « faire traiter de Zemmouronfray »²⁹.

Gagnant en visibilité, l'accusation d'amalgame – mais surtout, la mise en garde contre les amalgames, qui constitue, on l'a vu, une forme de critique argumentative de premier degré – fait l'objet d'une mise à distance de la part de certains commentateurs, qui y voient le symptôme d'une forme d'aveuglement volontaire, d'angélisme, de refus d'acter ce qu'ils considèrent comme la « réalité » (dans leur perspective, la « réalité » est que l'islam, par essence, ne pourrait générer que criminalité et extrémisme sanglant).³⁰

Cette critique de la mise en garde contre l'amalgame comme révélatrice d'un déni de réalité est typique de discours émanant de locuteurs appartenant à une frange de la droite, voire de l'extrême-droite, française, ou de mouvement fondamentalistes catholiques³¹. Une grande partie des exemples qui suivent sont issus du site internet « Le salon beige », qui se définit comme un « blog quotidien d'actualité par des laïcs catholiques »³², mais ils sont diffusés bien au-delà dans la sphère publique. Le message qui suit a été posté sur ce blog le 7 janvier 2015, c'est-à-dire le jour même de l'attaque contre *Charlie Hebdo* :

alarm ! alarm ! chasse au premier qui fera le rapprochement et dira que c est autre chose qu un
"déséquilibré"
haro sur ceux qui feront "l amalgame" et qui "stigmatiseront"
tout ce qui compte c est que la populace reste profondément endormie !

Ce message est remarquable par la complexité du feuilletage énonciatif qui le structure³³. Même si, littéralement, il appelle avec emphase à rejeter tout « amalgame » et à se garder de toute stigmatisation, il est à lire comme un mime disqualifiant des appels au distinguo : il « singe » le discours de ceux qui, après l'attentat, mettent en garde contre toute assimilation entre islam et terrorisme. Les indices qui signent cette intention disqualifiante sont multiples. L'emphase, justement, qui le caractérise, et qui emprunte au vocabulaire de la chasse (« haro », « chasse au premier... ») : cette référence met en place une représentation de la situation où un individu isolé (« le premier qui fera le rapprochement »³⁴) fait l'objet d'une mobilisation collective et organisée (« alarm ! alarm ! » évoque un dispositif de veille des opinions en vigueur dans une société bien peu démocratique) et d'une traque visant à le réduire au silence ou du moins, à disqualifier sa parole. Si celui qui doit être pourchassé dit que « c'est autre chose qu'un déséquilibré », c'est que la version

²⁸. Didier Pourquery est un journaliste français qui a assuré diverses responsabilités à Libération et au Monde. Il est l'auteur du livre *Les Mots de l'Époque* ; la chronique en question est accessible ici : http://www.huffingtonpost.fr/didier-pourquery/juste-un-mot-amalgame_b_6569032.html?utm_hp_ref=fr-amalgame

²⁹. On peut lire aussi l'article signé par Smaïn Laacher et Cédric Terzi, « "Pas d'amalgame"? Un mot d'ordre ambivalent », dans lequel ils questionnent les effets pervers de l'injonction à ne pas pratiquer l'amalgame (qu'ils qualifient de « slogan », voire de « mantra ») (posté le 21/01/2015 toujours sur le Huffington Post, http://www.huffingtonpost.fr/smain-laacher/amalgame-musulmans-terroristes_b_6507586.html)

³⁰ Le refus de l'angélisme ne débouche pas nécessairement sur une diabolisation généralisée des musulmans ; mais la très forte polémique des données envisagées ici génère une bipolarisation des discours qui tend à exclure tout positionnement médian.

³¹. Typique, mais pas exclusive : la critique de l'injonction « pas d'amalgame » comme visant à disqualifier tout questionnement sur les liens entre islam et violence, ou la compatibilité entre islam et démocratie, se trouve aussi chez des commentateurs non assignables aux positions politiques et idéologiques mentionnées.

³². On trouve une présentation du « Salon beige » dans le chapitre 5 l'ouvrage de Dominique Albertini et David Doucet consacré à la facho-sphère (Albertini & Doucet 2016 : 165 sv.).

³³. Matar et Chauvin-Vileno mettent également en évidence, dans leur article de 2006, la complexité énonciative des séquences argumentatives impliquant une accusation d'amalgame.

³⁴. Formule qui fait entendre la chanson de Guy Béart, « Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté » - et au-delà, plus noblement, la figure de Cassandre.

des chasseurs est l'énoncé affirmatif correspondant : l'attentat contre *Charlie Hebdo* serait le fait d'un déséquilibré. Enfin, classiquement, les guillemets permettent cette mise à distance d'éléments de langage désignés comme étrangers à l'auteur du message : ce sont les autres qui parlent d'« amalgame », de « stigmatisation », de « déséquilibré ». Le terme de « populace », lui, n'a pas besoin de guillemets pour être dénoncé comme intrus : son axiologie négative, ainsi que le mépris social qu'il exprime, suffisent à le désigner comme étranger à l'auteur du message, et à l'attribuer aux initiateurs de la chasse à l'homme, dont la visée serait de garder sous contrôle la population.

Spectaculaire aussi, dans cet exemple, est la chape de silence qui pèse sur les entités concernées : rapprochement entre quoi et quoi (ou qui) ? Stigmatisation de qui par qui ? amalgame entre... ? Certes, le message est produit dans un entre-soi (le Salon beige) où il n'est pas besoin de préciser les cibles directes (les citoyens « de gauche », inconditionnels du « politiquement correct » et dangereusement angélistes) et indirectes (les musulmans). Mais, on l'a dit, cette sous-spécification des « paramètres » de l'amalgame (qui amalgame quoi à quoi ?) est remarquable bien au-delà du Salon beige.

L'analyse énonciative de ce message permet, au-delà de la lecture immédiate, une ré-attribution des positions aux uns et aux autres, au terme de laquelle on voit que l'auteur du message considère qu'établir un lien entre Islam et terrorisme *n'est pas* un amalgame, mais une interprétation correcte de la réalité ; que les auteurs de l'attaque contre *Charlie Hebdo* n'ont pas agi ainsi parce qu'ils étaient fous, mais parce qu'ils étaient musulmans ; et que les mises en garde contre l'amalgame et la stigmatisation (procédés que l'auteur du message ne légitime aucunement en tant que tels) sont à lire comme entrant dans une stratégie visant à anesthésier la vigilance politique des citoyens. Cette façon d'exprimer une lecture des événements de la journée, indirecte (puisque la position du locuteur est essentiellement à lire en creux par contraste avec celle qui est attribuée à un autre qu'il disqualifie) et ménageant de larges pans d'implicite, peut être vue comme une mesure de prévention contre toute accusation d'islamophobie ou de racisme. Elle joue sur le registre de la dérision, qui se substitue le plus souvent, dans les exemples considérés, à une justification argumentée du rapprochement (indirectement) légitimé entre islam et terrorisme.

De nombreux messages similaires ont été postés en période post-attentat. Les attaques contre le Bataclan, au Stade de France et contre les terrasses à Paris en novembre 2015 ont suscité des critiques de premier degré mettant en garde contre tout amalgame entre islam et terrorisme, et, corrélativement, des critiques de second degré contre de telles mises en garde. L'exemple qui suit a été posté sur le site Lesobservateurs.ch³⁵ le 16 novembre 2015 :

Shuutt ! Pas d'amalgame. Laissons-nous flinguer, trucider, égorger, exploser en silence, comme une brebis dans un abattoir. L'islam, ce n'est pas ça, ça tombe sous le sens. Au prochain attentat, il y aura peut-être plusieurs centaines de morts cette fois. Là non plus, pas d'amalgame. Ce sera, une fois de plus, la faute à pas de chance. Peut-être des moines tibétains déguisés en barbus islamistes, qui sait. Ou quelques âmes égarées qui n'ont rien à voir avec cette belle religion de paix et d'amour.

Lorsqu'ils arrêteront de se foutre de nous, d'insulter la mémoire des victimes et se battront contre l'islamisme, peut-être que ces porcs d'imams commenceront à devenir crédibles. Quand les poules auront des dents...³⁶

³⁵. Qui se présente comme un site « de réinformation » proposant « Une vision de l'actualité suisse libérée de la pensée unique » ; son fondateur et rédacteur en chef, le sociologue genevois Uli Windisch, a été au cœur de plusieurs polémiques suite à des prises de positions qualifiées de « sulfureuses » dans les médias (voir par exemple https://drupal.lecourrier.ch/uli_windisch_epingle_par_le_rectorat_de_l_universite).

³⁶ <https://lesobservateurs.ch/2015/11/15/revoila-les-professionnels-du-padamalgam/>

« Shutt » fait écho à « tout ce qui compte c'est que la populace reste profondément endormie » dans le message précédemment analysé. Ici encore, « pas d'amalgame » est attribué à un locuteur autre que l'auteur du message. L'injonction « laissons-nous flinguer [...] en silence » est antiphrastique, et vaut au contraire pour appel à la résistance. De même, « l'islam, ce n'est pas ça » doit être lu comme antiphrastique, la position défendue par l'auteur du message étant, à l'inverse, « l'islam, c'est ça », énoncé définitionnel qui pose une équation entre cette religion et les événements sanglants qui ont eu lieu trois jours auparavant. L'auteur du message, anticipant le prochain attentat, « singe », comme précédemment, le discours d'un adversaire, qu'il disqualifie comme témoignant une fois encore d'un déni de réalité (« la faute à pas de chance. Peut-être des moines tibétains déguisés en barbus islamistes, qui sait. »). Ce discours est présenté comme une énième occurrence d'un prêt-à-penser disponible en pareilles circonstances (« au prochain attentat », « cette fois », « là non plus », « une fois de plus »). Le registre ironique, qui enjoint au lecteur de ne pas attribuer sérieusement ces hypothèses à l'auteur du message, est signalé tant par la forme (« la faute à pas de chance » étant marqué comme populaire) que par le fond (l'explication par les moines tibétains déguisés en barbus islamistes n'a aucune once de plausibilité). L'appel à l'indulgence pour les auteurs de l'attentat, qualifiés d'« âmes égarées », et les qualifications de l'islam comme « belle religion de paix et d'amour » entrent dans le même paradigme d'explications inacceptables (c'est ce que signe le « ou », qui pose une équivalence fonctionnelle entre ce qui précède et ce qui suit). Il s'agit par là de disqualifier toute explication qui ne ferait pas de l'islam la cause des attentats. Le paragraphe qui suit abandonne le registre ironique et antiphrastique et caractérise les explications avancées par les tenants du « pas d'amalgame » comme du « foutage de gueule » (« quand ils arrêteront de se foutre de nous »), pour en identifier les auteurs comme « ces porcs d'imams ».

On s'en tiendra à l'analyse de ces deux exemples, qui sont représentatifs de la tendance mentionnée plus haut à faire un arrêt réflexif sur les mises en garde contre l'amalgame, et à les disqualifier comme traduisant un déni de réalité ; la mise à distance énonciative dont celles-ci font l'objet par le recours à l'ironie et à l'antiphrase est également très caractéristique de ces positions de surplomb sur l'accusation d'amalgame.

4. « PADAMALGAM » comme nom de discours

4.1. *Emergence et diffusion de la forme « padamalgam »*

Le procédé illustré par les deux exemples précédents, qui consiste à faire entendre le discours de l'autre tout en le désignant comme étranger à sa propre interprétation de la situation et en le disqualifiant par une sorte de singerie ironique, trouve son aboutissement dans l'utilisation d'une graphie spécifique de la mise en garde contre l'amalgame, qui, de « il faut se garder des amalgames », est transcrite par la chaîne graphique « padamalgam » (souvent en majuscules)³⁷. Cette graphie annule la capacité de la mise en garde à être utilisée comme une critique de premier degré, et porte nécessairement la dénonciation identifiée plus haut d'un déni de réalité chez ceux qui refusent d'établir (de *voir*, diraient les énonciateurs de « padamalgam ») un lien entre terrorisme et islam.

L'exemple qui suit illustre ce procédé :

³⁷ Dupriez, dans son *Gradus*, qui inventorie les procédés littéraires, propose avec une réflexivité du meilleur effet, de considérer le procédé à l'œuvre ici comme un « amalgame syntagmatique » ; l'exemple qu'il en donne est le fameux « Doukipudonctan » qui ouvre *Zazie* dans le métro.

Ca y est. Le moulin à pleurniche est de sortie. Les mines funèbres et les larmes de crocodile vont fuser à plein bouillon. Mais surtout, padamalgalam. Les deux assassins sont des déséquilibrés évidemment.³⁸

Les deux premières phrases sont prises en charge par l'auteur du message, qui dénonce l'hypocrisie de ceux qui expriment leur horreur face aux attaques terroristes, horreur réduite ici à des manifestations « de surface » (« mines funèbres », « larmes de crocodile ») ou à de pures mécaniques (« moulin à pleurniche »). La bascule sur le registre énonciatif distancié est opérée par l'expression « padamalgalam », sur laquelle enchaîne l'accord explicite (« évidemment ») mais antiphrastique avec le cadrage de l'attentat comme acte de « déséquilibrés », sans lien aucun avec l'islam.

Le succès de la forme graphique « padamalgalam » doit être mise en relation avec le fait qu'elle a été utilisée comme mot-dièse, ou hashtag, sur Twitter, depuis 2010. Le site internet « knowyourmeme » décrit l'émergence et l'évolution de « padamalgalam » comme élément de l'« Internet slang »³⁹ comme suit :

Padamalgalam is an internet slang, contraction of the French sentence *pas d'amalgame* which means *no conflation* in English. Initially used to convey mockery and criticism of the perceived overly political correctness from the French mainstream media when reporting on acts of violence committed by people of a specific social background and religious orientation, namely Islam, the term has then been embraced by various islamophobic groups on social networking sites.⁴⁰

Selon cet article, les premières occurrences de « padamalgalam » dans l'Internet Slang remontent à 2010⁴¹, et se sont multipliées à partir de mars 2012, où le terme a été converti en hashtag et posté sur Twitter après les tueries de Toulouse et de Montauban. Il a été depuis utilisé par de nombreux groupes d'extrême-droite pour exprimer tout à la fois leur défiance vis-à-vis de l'islam et la critique qu'ils adressent aux médias, accusés de céder au politiquement correct et de fermer les yeux sur des menaces qu'ils considèrent comme réelles. Le hashtag #padamalgalam a connu un regain de popularité après les attaques terroristes de 2015 à Paris et à Copenhague.

4.2. *La phonétisation de l'injonction*

Le marquage de la nature polyphonique d'une expression par le recours à une graphie phonétique « mimant » le discours de l'adversaire n'est pas limité à l'expression « padamalgalam », comme le montre l'exemple qui suit, posté le même jour sur le même blog :

Mais surtout, PADAMALGAM....Le plus grand danger c'est bien l'esstrêmedrouâte....

D'une façon générale, de telles graphies, qui annihilent la décomposition analytique du sens en mots pour les fondre en une seule unité reproduisant la production sonore correspondante, réduisent le signe verbal à un bruit, contestant par là sa noblesse sémiotique, et dégradant du même

³⁸. Message posté sur Le Salon beige le 7 janvier 2015.

³⁹. "Internet Slang consists of a number of different ways of speaking, sub-languages, expressions, spelling techniques and idioms that have obtained most of their meaning on the Internet." [<http://knowyourmeme.com/memes/internet-slang>]

⁴⁰. <http://knowyourmeme.com/memes/padamalgalam>

⁴¹. "Among the earliest blog posts coining the term is an article from Les enfants de la zone grise, issued on May 5th 2010 and titled "Grande peur des non-pensants", arguing that the French media were quick on dismissing any argument in favor of a causal relationship between acts of violence committed by muslims and Islam itself under the pretense of not wanting to promote conflating or denigratory comments against them." ; <http://knowyourmeme.com/memes/padamalgalam>

coup celui qui le produit, d'être pensant et parlant, à être vociférant⁴². C'est ce qu'exprime de façon saisissante la vignette ci-dessous, publiée le 15 novembre 2015 sur un site de « ré-information »⁴³ :



Le détournement de la vignette du *Trésor de Rackham le Rouge* représente les énonciateurs de « pas d'amalgame » comme des perroquets. Ce faisant, il leur nie toute capacité réflexive, un perroquet se contentant de répéter ce qu'il a entendu ; et il suggère l'existence d'un énonciateur premier, qui aurait dressé les perroquets à proférer « padamalgam » afin de servir ses propres intérêts.

Plus spécifiquement, dans le cas analysé plus haut, c'est une prononciation stigmatisante qui est prêtée à celui qui met en garde contre les amalgames, puisque la transcription du mot « extrême » en « esstrême » évoque une prononciation prêtée aux classes populaires et considérée comme « fautive ». La valeur de la graphie « drouâte » est moins claire ; elle renvoie moins évidemment, me semble-t-il, à un parler illégitime, mais contribue *a minima* à la phonétisation de la parole de l'adversaire, et donc, à sa dégradation, de signe en bruit.

L'opacification qui pointe un discours en tant que tel, le désigne comme celui de l'autre – et, dans les cas qui nous intéressent ici, le dénonce comme « préfabriqué », comme un « élément de langage » purement stratégique et incapable de dire le monde, repose sur d'autres procédés que la phonétisation illustrée plus haut. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous, dans la désignation des auteurs des attentats, les tirets qui transforment la relative et son antécédent en une unité lexicale solidaire, indécomposable et incritiquable, jouent une fonction très similaire aux graphies phonétiques⁴⁴.

Heureusement que les terroristes-qui-n'ont-aucun-rapport-avec-l'islam n'ont pas assassiné des péripapéticiennes au bois de Boulogne : on verrait des hordes de manifestants se promener avec un panneau "je suis une p..."⁴⁵

4.3. De l'injonction au nom de discours

« Cèpaçalislam », variante phonétisée de l'affirmation « c'est pas ça l'islam »⁴⁶, qui conteste la légitimité des actes de terrorisme commis au nom de l'islam, a une distribution et un fonctionnement très proche de « padamalgam »⁴⁷. Ainsi, en février 2016, après qu'une nounou

⁴². Rosier (1999) parle de « vocifération – littéralement transport de voix » pour désigner « le procédé par lequel on cherche à rendre le volume sonore et la tonalité du discours en recourant à la typographie. » (p.216) ; le terme ne vise pas spécifiquement le procédé décrit ici, mais partage avec lui une attention à la dimension sonore de la parole de l'autre.

⁴³. <http://petrus.angel.over-blog.com/2015/11/padamalgam.html>

⁴⁴. Je remercie vivement Laurence Rosier, qui a attiré mon attention sur ce phénomène.

⁴⁵. Message posté après la décapitation d'un chef d'entreprise à Saint Quentin-Fallavier en juin 2015 ; http://www.liberation.fr/societe/2015/06/26/un-mort-et-plusieurs-blesses-dans-une-attaque-dans-une-usine-en-isere-selon-l-afp_1337519

⁴⁶. On trouve aussi les variantes « sépaçalislam », « cépasalislam », « cépalislam »...

⁴⁷. Il constitue d'ailleurs lui aussi un hashtag sur Twitter. Il en est de même pour #padestigmatisation, #fopastigmatiser...

ouzbèque a décapité une fillette de 4 ans à Moscou en affirmant qu'Allah le lui avait ordonné, un internaute poste le commentaire suivant :

C'est moi qui offre le padamalgame et le cepaçalislam cette fois ^^48

Cet exemple parmi de très nombreux autres montre l'autonomie syntaxique que gagnent les expressions « pas d'amalgame » et « c'est pas ça l'islam » par leur phonétisation. Elles gardent un possible emploi propositionnel, mais fonctionnent aussi comme des substantifs (en témoignent les articles définis qui les précèdent), et constituent alors des noms de discours associés à des positions précises sur l'échiquier politique. Un participant au Salon beige ironise :

Le "Padamalgame" est un nom déposé à l'INPI⁴⁹ par la gauche, LMP⁵⁰ ne peut pas l'utiliser pour objecter quoi que ce soit à la gauche, détentrice d'autres brevets comme "citoyen", "républicain", "barrage", "dérapage" ou "stigmatisation"...

Intégrant la fonction stratégique prêtée par les auteurs de tels commentaires à ceux qui mettent en garde contre l'amalgame entre terrorisme et islam, le substantif « padamalgame » apparaît comme nom de médicament (ce médicament étant supposé avoir une fonction de police du discours, et même de la pensée) :

Nicolas Sarkozy a pris ses pilules de PADAMALGAM⁵¹

Allez, on prend tous notre comprimé de padamalgame et on plaint les pauvres jeunes sans avenir de nos banlieues :)⁵²

On en trouve même des déclinaisons multimodales, jouant sur un visuel de boîte de médicaments⁵³ :



On peut considérer que l'injonction à ne pas commettre d'amalgame atteint un stade ultime de « chosification » en entrant dans un processus de marchandisation : le site teefrench.com (« une marque française libre et indépendante à l'univers décalé rock, chic et bohème proposant des vêtements et accessoires de mode aux messages accrocheurs et décalés! »)⁵⁴ propose désormais

⁴⁸. <https://plus.google.com/106770673545873134174/posts/MBiSHbbGdza>. Au moment de l'écriture du présent article ce lien, comme tous les liens mentionnés, était actif et l'est resté au moins jusqu'en novembre 2017. Néanmoins, la page internet correspondante a récemment été supprimée.

⁴⁹. Institut National de la Propriété Industrielle

⁵⁰. La Manif pour Tous est un collectif d'associations opposées à la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe en France. Depuis la promulgation de la loi en mai 2013, les revendications du collectif se sont élargies à la défense de la « famille traditionnelle » et au rejet de l'enseignement de la « théorie du genre ».

⁵¹. Le salon beige, après l'attentat de Saint Quentin-Fallavier, juin 2015.

⁵². Site Metronews, commentaire d'un article sur l'attentat de Saint Quentin Fallavier, 26/06/2015

⁵³. Le même visuel existe pour « sepaçalislam ». Le journal Le Monde a publié un article sur ce phénomène en février 2015 ; http://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/02/16/padamalgame-sinistre-point-de-ralliement-de-l-islamophobie-en-ligne_4577256_4408996.html

⁵⁴. <http://www.teefrench.com/product-page/padamalgame-4>

pour 25 euros un tshirt à l'inscription #PADAMALGAM, entre une casquette vintage et une sacoche « saperlipopette ».

Conclusion

Ce parcours, de la catégorisation d'une argumentation comme « amalgame » à la mise en garde contre les amalgames, et au retournement diaphonique de cette mise en garde contre ceux qui la profèrent, a pour objet de mettre en évidence l'intense activité réflexive et normative qui transparaît dans les échanges langagiers, en particulier en situation de tension. Cette activité réflexive mobilise toute la palette des manifestations sémiotiques de la connotation autonymique, qui met le locuteur en position conjuguée d'utilisateur et d'observateur de la langue (Authier-Revuz 1982), de l'ironie pure aux graphies monolexématiques⁵⁵ phonétiques, en passant par la mise entre guillemets ou en capitales. Les observations présentées ici montrent l'intérêt d'une approche descriptive des normes argumentatives, et de leur possible approche par une entrée lexicale. On peut reprendre, pour la forme « PADAMALGAM », l'observation faite par Matar et Chauvin-Vileno (2006) pour « amalgame » : elle contribue à « tracer une ligne de partage, [à] circonscrire une aire d'affrontement idéologique tout en représentant synthétiquement ou littéralement un discours autre avec des variations scénographiques significatives et des indicateurs linguistiques repérables » ; elle permet « en ce sens d'affirmer ou de révéler des positions » (p. 12) – sans toutefois participer à leur étayage argumentatif, et parfois même, en s'y substituant.

La perspective adoptée ici, qui est essentiellement langagière, est loin d'épuiser la question, et gagnerait à s'articuler à d'autres questionnements, politologiques, philosophiques ou sociologiques, qui permettraient d'éclairer considérablement certaines dynamiques en jeu. Par ailleurs, le rôle d'amplificateur joué par Internet dans la diffusion massive de telles formules, ainsi que les contraintes spécifiques liées à des dispositifs particuliers (en particulier, Twitter et les hashtags), mériteraient une étude spécifique.

Bibliographie

- Adam Jean-Michel, « L'argumentation dans le dialogue », *Langue française*, n°112, 1996, p.31-49.
- Albertini Dominique et Doucet David, *La fachosphère. Comment l'extrême droite remporte la bataille du net*, Paris, Flammarion, 2016.
- Amossy Ruth, « Faut-il intégrer l'argumentation dans l'analyse du discours ? Problématiques et enjeux », *Argumentation et Analyse du discours* [En ligne], n° 9, 2012, <http://aad.revues.org/1346>
- Anscombe Jean-Claude et Ducrot Oswald, *L'argumentation dans la langue*, Liège/Bruxelles, Mardaga, 1983.
- Authier-Revuz Jacqueline, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, n°26, 1982, p.91-151.
- Authier-Revuz Jacqueline, « Hétérogénéités et ruptures. Quelques repères dans le champ énonciatif », in Parret H. (dir.), *Le sens et ses hétérogénéités*, Paris, éd. du CNRS, 1991, p.139-151.
- Borel Marie-Jeanne, "Norms in argumentation and natural logic", in Maier R. (ed.), *Norms in argumentation. Proceedings of the Conference on Norms 1988*, Dordrecht (Holland) / Providence (USA), Foris publications, 1989, p.33-48.

⁵⁵. Constituées d'un seul mot.

- Bouvier Alban, « La catégorisation de l'action dans les argumentations politiques (étude de sociologie cognitive) », *L'année sociologique*, 3e série, vol.44, 1994, p.175-207.
- Bouvier Alban, *L'argumentation philosophique. Etude de sociologie cognitive*, Paris, PUF, 1995a.
- Bouvier Alban, « Les paralogismes d'un point de vue sociologique », *Hermès*, n° 16, pp. 45-55, 1995b.
- Bouvier Alban et Conein Bernard (éds), *L'épistémologie sociale. Une théorie sociale de la connaissance*, Paris, Editions de l'EHESS, 2007.
- Breton Philippe, *L'argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte, 1996.
- Breton Philippe, *La parole manipulée*, Paris, La Découverte, 1997.
- Craig Robert T., "Practical-Theoretical Argumentation", *Argumentation*, n°10, 1996, p.461-474.
- Craig Robert T., "Metadiscourse, Theory, and Practice", *Research on Language and Social Interaction*, n°32, 1&2, 1999, p.21-29.
- Craig Robert T. "The uses of 'argument' in practical metadiscourse", in Rowland R. C. (ed.), *Reasoned argument and social change*, Washington DC, National Communication Association, 2011, p. 78-86.
- Craig Robert T. et Tracy Karen, "'The issue' in argumentation practice and theory", in van Eemeren F.H. et Houtlosser P. (eds), *Argumentation in Practice*, Amsterdam, John Benjamins, 2005, p.11-28.
- Doury Marianne, « L'évaluation des arguments dans les discours ordinaires : le cas de l'accusation d'amalgame », *Langage et société*, n°105, 2003, p. 9-37.
- Doury Marianne, « La classification des arguments dans les discours ordinaires », *Langages*, n°154, 2004, p. 59-73.
- Doury Marianne, « "Ce n'est pas un argument !" Sur quelques aspects des théorisations spontanées de l'argumentation », *Pratiques*, n°139, 2008, p.111-128.
- Doury, Marianne, « Le marquage langagier des types d'argument », in Jacquin J., Herman T. et Oswald S. (éds), *Les mots de l'argumentation*, Berne, Peter Lang, à paraître en 2018.
- Doury Marianne et Plantin Christian, « Une approche langagière et interactionnelle de l'argumentation », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n°15, 2015, mis en ligne le 15 octobre 2015, consulté le 02 novembre 2017. URL : <http://aad.revues.org/2006> ; DOI : 10.4000/aad.2006
- Dubet François, « Vraisemblance : entre les sociologues et les acteurs », *L'année sociologique*, 3e série, vol.44, 1994, p.83-107.
- Dupriez Bernard, *Gradus, les procédés littéraires*, Paris, 10/18, 1984.
- Eemeren Frans H. van & Grootendorst Rob, *Argumentation, communication, and fallacies: a pragma-dialectical perspective*, Lawrence Erlbaum, Hillsdale, NJ, USA, 1992.
- Eemeren Frans H. van, Grootendorst Rob et Snoeck Henkemans Francisca, *Argumentation. Analysis, Evaluation, Presentation*, Lawrence Erlbaum Associates, Mahwah, NJ, USA, 2002.

- Van Eemeren Frans H., Houtlosser Peter et Snoeck Henkemans Francisca, *Argumentative Indicators in Discourse. A Pragma-Dialectical Study*, Springer, Dordrecht, 2007.
- Van Eemeren Frans H., Houtlosser Peter et Snoeck Henkemans Francisca, « Profils dialectiques et indicateurs de “coups” argumentatifs », *Verbum*, n°XXXII-1, 2010, p. 53-71.
- Garssen Bart (2002), “Understanding argument schemes”, in van Eemeren F. H. (ed.), *Advances in Pragma-Dialectics*, Amsterdam, SicSat / Newport News (Virginia), Vale Press, 2002, p.93-104.
- Godden David et Walton Douglas, “Advances in the theory of argumentation schemes and critical questions”, *Informal Logic*, n°27-3, 2007, p.267-292.
- Goldman Alvin, “Argumentation and Social Epistemology”, *The Journal of Philosophy*, n°91-1, 1994, p.27-49.
- Goodwin Jean, “One Question, Two Answers”, in Hansen H.V., Tindale C. W., Blair J.A. et Johnson R.H. (eds.), *Argumentation and its Applications*, CD-ROM, Windsor (ON), OSSA, 2001, p.1-17.
- Goodwin Jean, “What, in practice, is an argument?”, in Hansen H.V., Tindale C. W., Blair J.A. et Johnson R.H. (eds.), *Dissensus and the Search for Common Ground*, CD-ROM, Windsor (ON), OSSA, 2007, p.1-44.
- Goodwin Jean, « Comment exercer une autorité experte ? Un scientifique confronté aux Sceptiques », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n°15, 2015, mis en ligne le 15 octobre 2015, Consulté le 18 mai 2016. URL : <http://aad.revues.org/2035>
- Goodwin Jean et Cortes Viviana, “Theorists’ and practitioners’ spatial metaphors for argumentation: a corpus-based approach”, *Verbum*, n°XXXII-1, 2010, p.163-177.
- Hample Dale, “A pragma-dialectical analysis of the Inquisition”, in van Eemeren F. (ed.), *Advances in Pragma-Dialectics*, Amsterdam, SicSat / Newport News (Virginia), Vale Press, 2002, p.229-242.
- Jackson Sally, “What can argumentative practice tell us about argumentation norms?” in Maier R. (ed.), *Norms in argumentation. Proceedings of the Conference on Norms 1988*, Dordrecht (Holland) / Providence (USA), Foris publications, 1989, 113-122.
- Jacquin Jérôme et Micheli Raphaël, « Entre texte et interaction : propositions méthodologiques pour une approche discursive de l’argumentation en sciences du langage », SHS Web of Conferences Volume 1, 3e Congrès Mondial de Linguistique Française, 2012, p.599-611.
- Matar Soad et Chauvin-Vileno Andrée, « *Islamalgame*, discours représenté et responsabilité énonciative », *Semen* n°22, p.1-17.
- Micheli Raphaël, « Les visées de l’argumentation et leurs corrélats langagiers : une approche discursive », *Argumentation et Analyse du Discours*, n°12, 2009.
- Plantin Christian, « L’argument du paralogisme », *Hermès*, n°15, 1995, p.245-262.
- Plantin Christian, « Analyse et critique du discours argumentatif », in Koren R. et Amossy R., *Après Perelman : quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ?*, Paris, L’Harmattan, 2002, p.229-263.
- Plantin Christian, « Persuasion, post-persuasion, alignement », in Roque G. et Nettel A. (éds), *Persuasion et argumentation*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p.75-102.

Rosier Laurence, *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Paris/Bruxelles, De Boeck & Larcier / Duculot, 1999.

Walton Douglas, « Using Argumentation Schemes for Argument Extraction: A Bottom-Up Method », *International Journal of Cognitive Informatics and Natural Intelligence*, n°6(3), 2012, p. 33-61.

|